

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER

### ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET PLUVIALES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE CAEN LA MER

Monsieur Joël BRUNEAU, Président de la Communauté Urbaine Caen la Mer, informe le public qu'en exécution de l'arrêté A-2022-077 du 26/10/2022, il sera procédé à une enquête publique concernant les zonages d'assainissement des eaux usées et pluviales sur le territoire de la Communauté Urbaine Caen la Mer.

**Cette enquête se déroulera du lundi 5 décembre 2022 à 09h00 au mercredi 4 janvier 2023 inclus à 17h00**

Les pièces relatives au dossier d'enquête publique, ainsi que les registres d'enquête sont déposés et consultables en version papier, à compter de la date d'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de l'enquête, aux lieux et aux jours et heures habituels d'ouverture suivants (ces jours et horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être amenés à évoluer) :

LIEUX	JOURS ET HEURES D'OUVERTURE
<b>Hôtel de la Communauté Urbaine Caen la Mer (siège de l'enquête publique)</b> 16 rue Rosa Parks – CS 52700 – 14027 Caen Cedex 9 Tél. : 02.31.39.40.00 Adresse web : <a href="https://caenlamer.fr/accessibilite-des-personnes-sourdes-ou-malentendantes">https://caenlamer.fr/accessibilite-des-personnes-sourdes-ou-malentendantes</a> (sous réserve de la résolution de la cyberattaque à Caen la Mer)	Du lundi au jeudi de 9h00 à 17h00 Vendredi de 9h00 à 16h00
<b>Mairie d'Hérouville Saint Clair</b> Place François Mitterrand – 14200 Hérouville Saint Clair Tél. : 02.31.45.33.11 Courriel : <a href="mailto:mairie@herouville.net">mairie@herouville.net</a> Adresse web : <a href="https://www.herouville.net">https://www.herouville.net</a>	Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 Samedi : 9h00 à 11h45
<b>Mairie de Rots</b> Esplanade de la mairie – 14980 Rots Tél. : 02.31.26.50.54 - Fax : 02.31.26.20.40 Adresse web : <a href="https://www.rots.fr/">https://www.rots.fr/</a>	Mardi, jeudi, vendredi : 16h00 à 18h00 Mercredi, samedi : 10h30 à 12h30
<b>Mairie de Louvigny</b> Grande rue – 14111 Louvigny Tél. : 02.31.75.10.61 - Fax : 02.31.75.80.90 Courriel : <a href="mailto:mairie@ville-louvigny.fr">mairie@ville-louvigny.fr</a> Adresse web : <a href="https://ville-louvigny.fr/">https://ville-louvigny.fr/</a>	Lundi : 10h00 à 12h30 et 16h00 à 18h30 Mardi : 10h00 à 12h30 et 14h00 à 17h30 Jeudi : 10h00 à 12h30 Vendredi : 13h00 à 16h30
<b>Mairie de Mondeville</b> 5 rue Chapron – 14120 Mondeville Tél. : 02.31.35.52.00 Adresse web : <a href="https://www.mondeville.fr/">https://www.mondeville.fr/</a>	Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h00 Mardi : 12h00 à 18h30 Samedi : 9h00 à 12h00 (2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> samedi du mois)

Le dossier d'enquête publique et son registre dématérialisé seront également consultables en format numérique, à compter de la date d'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de l'enquête 7/7 jours et 24/24 heures, sur le site internet de la société « PREAMBULES », à l'adresse du lien suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4204>.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne peut consigner ou adresser ses observations et propositions éventuelles :

- sur les registres d'enquête côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, disponibles à l'Hôtel de la Communauté urbaine de Caen la Mer et dans les mairies citées précédemment ;
- sur le registre d'enquête dématérialisé, à l'adresse du lien suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4204> ;
- par correspondance postale adressée à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête : Hôtel de la Communauté Urbaine Caen la Mer - 16 rue Rosa Parks - CS 52700 - 14027 CAEN CEDEX 9 ;
- par courrier électronique adressé à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [enquete-publique-4204@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4204@registre-dematerialise.fr).

Monsieur Alain BOUGRAT, Ingénieur chimiste – retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Caen. Il diligentera l'enquête publique en cette qualité. Il se tiendra à la disposition du public pour répondre aux différentes interrogations du public et recevoir leurs observations écrites ou orales, aux lieux et aux jours et heures de permanence ci-dessous :

Lieux	Jours et heures de permanence
Hôtel de la Communauté Urbaine de Caen la Mer	Le lundi 5 décembre 2022 de 9h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête)
Mairie d'Hérouville Saint Clair	Le jeudi 15 décembre 2022 de 9h00 à 12h00
Mairie de Rots	Le vendredi 9 décembre 2022 de 16h00 à 18h00 Le samedi 17 décembre 2022 de 10h30 à 12h30
Mairie de Louvigny	Le vendredi 16 décembre 2022 de 13h00 à 16h30
Mairie de Mondeville	Le samedi 10 décembre 2022 de 9h00 à 12h00
Hôtel de la Communauté Urbaine de Caen la Mer	Le mercredi 4 janvier 2023 de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête)

Les observations et propositions écrites ou orales du public, reçues par le commissaire enquêteur, ainsi que par voie postale et électronique seront consultables au siège de l'enquête et sur le site du registre dématérialisé.

Des informations complémentaires peuvent être demandées au représentant du responsable du projet : Monsieur Thomas GOYET, demeurant à l'adresse suivante : Communauté Urbaine de Caen la Mer, Direction du Cycle de l'Eau – 16 rue Rosa Parks – CS 52700 – 14027 Caen Cedex 9 – Téléphone : 02.14.37.28.98 – Courriel : [t.goyet@caenlamer.fr](mailto:t.goyet@caenlamer.fr) (sous réserve de la résolution de la cyberattaque à Caen la Mer).

A la clôture de l'enquête publique et dès leur disponibilité, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de cette enquête, sur le site internet de la Communauté Urbaine Caen la Mer (<https://caenlamer.fr>), aux lieux de consultation et de téléchargement du dossier rappelés ci-avant, ainsi que dans les mairies des communes de la Communauté Urbaine Caen la Mer et à la Préfecture du Calvados. A l'issue de l'enquête publique, le projet de zonages d'assainissement des eaux usées et pluviales, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats et conclusions de l'enquête, sera soumis à délibération pour approbation par le Conseil Communautaire de Caen la Mer.